

Rapport public Parcoursup session 2025

GAMBETTA CARNOT - CPGE - Lettres

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.

Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025.

Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

GAMBETTA CARNOT - CPGE - Lettres (7330)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 11%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
GAMBETTA CARNOT - CPGE - Lettres (7330)	Jury par défaut	Tous les candidats	48	643	382	309	48

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
GAMBETTA CARNOT - CPGE - Lettres (7330)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	439	291	244	34	70,8 %
			Masculin	204	91	65	14	29,2 %
			Total	643	382	309	48	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
GAMBETTA CARNOT - CPGE - Lettres (7330)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	2	1	1	0	0 %
				Sans mention	17	9	3	1	2,1 %
				AB	56	53	17	4	8,3 %
				B	143	141	116	25	52,1 %
				TB	134	132	132	16	33,3 %
				TBF	38	38	38	2	4,2 %
				Total	390	374	307	48	100 %
			Baccalauréat Technologique	Sans mention	1	0	0	0	
				B	2	1	1	0	
				Total	3	1	1	0	
			Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	1	0	0	0	
				B	1	0	0	0	

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				Total	2	0	0	0	
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	192	4	1	0	
				AB	46	3	0	0	
				B	8	0	0	0	
				TB	2	0	0	0	
				Total	248	7	1	0	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
GAMBETTA CARNOT - CPGE - Lettres (7330)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	382	365	303	47	97,9 %
			En réorientation	9	8	4	1	2,1 %
			Non scolarisés	60	0	0	0	0 %
			Scolarité étrangère	190	7	1	0	0 %
			Autres	2	2	1	0	0 %
			Total	643	382	309	48	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
GAMBETTA CARNOT - CPGE - Lettres (7330)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Humanités, Littérature et Philosophie	92	89	68	10
			Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	73	72	58	6

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
			Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	39	38	35	6
			Humanités, Littérature et Philosophie & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	31	31	28	1
			Autres doublettes	154	143	118	25
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
GAMBETTA CARNOT - CPGE - Lettres (7330)	Jury par défaut	Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Humanités, Littérature et Philosophie	23,7 %	23,9 %	22,1 %	20,8 %
		Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	18,8 %	19,3 %	18,9 %	12,5 %
		Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	10 %	10,2 %	11,4 %	12,5 %
		Humanités, Littérature et Philosophie & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	8 %	8,3 %	9,1 %	2,1 %
		Autres doublettes	39,6 %	38,3 %	38,4 %	52,1 %

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	*Polyvalence *Niveau	Bulletins sur 2 ans Relevés de notes (examens et diplômes)	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	*Contenu des enseignements *Polyvalence	Bulletins sur 2 ans Fiche avenir du candidat	Essentiel
Savoir-être	*Intérêt *Désir « d'apprendre à apprendre »	- Bulletins - Fiche avenir - Projet de formation motivé	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	*Progression des résultats * Projet	Bulletins sur 2 ans + Relevés de notes (examens et diplômes) Lettre de motivation du candidat Dossier papier pour l'internat Listes établies par le secrétariat du Proviseur-Adjoint avec les noms des élèves ayant participé aux JPO, aux immersions	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	* Ouverture * Intérêt pour les domaines généralistes de la formation	- Fiche avenir - Projet de formation motivé - Dossier papier pour l'internat	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Pour refuser un candidat, les critères ont été les suivants :

- le niveau dans les disciplines littéraires, principalement Français (EAF notamment), philosophie, histoire-géographie, LVA et LVB ;
- la compatibilité des LVA et LVB avec nos enseignements de langues vivantes étrangères ;
- la cohérence du parcours et du projet de formation, notamment dans les cas de réorientation ;
- l'âge du candidat, de manière à permettre une bonne intégration dans le groupe classe ;
- la mention d'un comportement en classe incompatible avec les exigences de la classe préparatoire et susceptible de perturber la dynamique de travail collective ;
- les critères propres aux candidats étrangers : présence des bulletins et concordance de ces derniers avec la situation déclarative des candidats.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

- 1) Tri préalable des candidats entre parcours "classiques" et "parcours particuliers" nécessitant un examen préalable individuel par la commission pour pouvoir vérifier si le parcours du candidat permettra de suivre dans la formation : élèves venant de l'étranger (sauf quand il s'agissait de lycée français à l'étranger), réorientation après un parcours dans l'enseignement supérieur. En effet, les différentes rubriques de l'extraction excel ne sont pas renseignées pour ces candidatures (fiche avenir), qui du coup ne peuvent pas être traitées de manière systématique.
- 2) Tri par LVB pour les parcours classiques : élimination des candidats dont la LVB n'est pas assurée dans l'établissement en CPGE. Anglais, Allemand et Espagnol : tous les ans. Se renseigner auprès de l'établissement pour Italien, Chinois et Russe dont l'ouverture est conditionnelle.
- 3) Attribution de points d'après la fiche avenir pour les candidatures classiques : pour chacun des items "Méthode de travail", "Autonomie", "Capacité à s'investir", "Avis sur la capacité à réussir" : 15 points si le conseil de classe du lycée d'origine a indiqué "Très satisfaisant", 10 points pour "Satisfaisant", 5 points pour "Assez satisfaisant", 0 point pour "Peu démontré" ou case vide.
- 4) Attribution de 10 points pour un engagement particulier, citoyen notamment, signalé par le conseil de classe du lycée.
- 5) Critères sociaux (Bourses) : addition du nombre de parts ou d'échelons de bourse du secondaire et du code ACB, affectation de 10 points par "part" ainsi obtenue.
- 6) Mise en exergue des élèves du lycée (couleur verte) pour une sécurisation du parcours. A nombre de points égal pour plusieurs candidats, et à valeur intrinsèque du dossier égale, sécurisation du parcours au sein de l'établissement. La commission a ainsi récupéré un fichier global avec un pré-classement par total de points décroissant pour les parcours classiques.

Les professeurs réunis en commission ont ensuite repris chacun des dossiers.

- La place des enseignements de spécialité a été marginale dans nos décisions: nous n'avons pas refusé ni accepté de candidat en fonction des enseignements de spécialité, dans la mesure où ils suivaient une scolarité en Terminale générale. Les résultats des candidats dans les enseignements de spécialité littéraires ont fait partie de l'appréciation globale du niveau du candidat. Les enseignements de spécialité LCA, HDA et Arts plastiques, ainsi que les LV1 allemand ou espagnol, ont donné lieu à une bonification à l'internat, en vertu de la politique de bonification des options rares et intéressantes pour la classe préparatoire.

- Appréciation quantitative des candidatures en fonction du niveau des notes et qualitative en fonction des appréciations portées sur la fiche avenir et les bulletins de l'élève.
- La participation aux journées portes ouvertes de l'établissement, à une journée d'immersion ou au dispositif de la "prépa à la prépa" a donné lieu à une bonification à l'internat.

Pour départager les élèves ayant un nombre de points égal, la commission s'est intéressée à leur lettre de motivation, à leurs bulletins... et pour intégrer les parcours non classiques au bon niveau du classement

Classement internat : Classements séparés filles et garçons. Pour chacun : 1) Le classement pédagogique a été pris en compte en scindant en quintiles. 1er quintile du classement : 40 points d'internat, 2° quintile : 30 points, 3° : 20 points, 4° : 10 points, 5° : 0 points 2) Critères sociaux : *addition du nombre de parts ou d'échelons de bourse du secondaire et du code ACB, affectation de 10 points par "part" ainsi obtenue. *politique de la ville : 20 points 3) Critères géographiques (distance domicile-établissement) : *inférieure ou égale à 5 kilomètres : 0 points ; *entre 5 et 30 kilomètres : 5 points ; *entre 30 et 100 kilomètres ; *supérieure à 100 kilomètres : 20 points 4) Eléments transmis via le dossier papier demandé : * dossier papier transmis (= respect des consignes et intérêt réel pour la formation) : 15 points * Intérêt pour la formation manifesté par une présence sur place (=prise en compte des conditions offertes dans le projet qui est confirmé par la candidature) : à la journée portes ouvertes : 15 points / participation à une journée d'immersion 20 points / participation à l'opération "prépa à la prépa" : 30 points. Pour cette dernière opération, il s'agit d'un partenariat avec des établissements géographiquement peu éloignés, qui permet de contrebalancer le critère géographique pour des élèves motivés, qui ont réfléchi leur choix * Autres : situation familiale ou médicale particulière signalée, volonté exprimée de s'investir dans le tutorat d'un collégien ou d'un lycéen interne, nécessité de rester sur place le week-end (possibilité offerte par l'établissement, qui doit être rentabilisée), jeunesse (les parents des élèves les plus jeunes, mineurs surtout, sont rassurés que leur enfant bénéficie d'un internat et de l'encadrement qui va avec) : 5 points (ou plus si la commission le juge pertinent) par critère vérifié. Le total de points a permis le classement renseigné dans Parcoursup.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces

dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

1. Lors de votre prospection sur les établissements proposant la formation ciblée, vous êtes généralement renvoyés vers un site Internet. Lisez bien l'ensemble des données. Des actions particulières peuvent vous être proposées pour conforter votre choix (immersions), des consignes peuvent vous être données. Beaucoup de candidatures "avec internat" ont été déposées sans remontée parallèle de dossier papier. Or, ce dossier permet d'examiner votre situation personnelle, de donner des renseignements qui peuvent éclairer la commission et vous rendre prioritaire.
2. En cas de doute sur certains éléments comme les LVB proposées, la procédure internat... téléphonez ou envoyez un courriel à l'établissement avant la clôture de la plateforme.
3. Votre lettre de motivation est un élément important pour vous différencier des autres candidats. Expliquez votre projet, sa maturation, la cohérence avec vos choix de spécialités, d'options, de parcours extrascolaires aussi.

Signature :

SANDRINE FRESCAL,

Chef d'établissement de l'établissement GAMBETTA
CARNOT